



Report signature compromis de vente

Par Kaola45

Bonjour,

j'ouvre cette nouvelle discussion afin de ne pas alourdir l'autre discussion.

Mon épouse - qui se trouve actuellement à plus de 9000 km de la France métropolitaine - souhaite désormais être présente pour la signature du compromis de vente (signature par procuration, comme envisagé, ne lui convient plus).

Mon épouse sera de retour dans 17 jours -billet d'avion déjà acheté et vol réservé.

Afin de permettre à mon épouse de signer le compromis de vente, il faut que la date de signature soit reportée de 17 jours calendaires.

L'acquéreur ou le notaire peut-il me contraindre à signer le jour qui m'a été auparavant proposé, soit 17 jours avant le retour de mon épouse ?

Par Isadore

Bonjour,

Non. Enfin ils peuvent essayer, mais comme il faut aussi la signature de votre épouse pour parfaire la vente (soit directement soit par procuration), ils n'ont pas le choix. Evidemment, ils risquent de ne pas être ravis.